

L'impôt sur le revenu au Canada et aux États-Unis

Michael Wolfson et Brian Murphy

La question de l'impôt sur le revenu¹ au Canada et aux États-Unis fait encore couler beaucoup d'encre. De nombreux débats populaires au sujet des taux d'imposition comparatifs sont fondés sur les taux statutaires fédéraux de l'impôt sur le revenu, ceux-ci étant formellement prescrits par la loi. Mais l'impôt payé en réalité est souvent très différent des taux statutaires en raison des déductions fiscales, des crédits d'impôt, des surtaxes et cotisations sociales, ainsi que des écarts entre l'impôt sur le revenu des États et des provinces (voir *Taux d'imposition légaux et effectifs*). Afin d'avoir une idée plus exacte de l'impôt réellement payé—les taux effectifs plutôt que les taux statutaires—nous avons utilisé dans la présente analyse les données échantillonnées les plus récentes provenant des deux pays (1997) afin de comparer l'impôt sur le revenu payé par les particuliers et les familles (voir *Sources des données et définitions*).

En moyenne, les taux d'imposition effectifs pour les familles canadiennes en 1997 étaient plus élevés que ceux des familles américaines². Toutefois, les taux variaient considérablement dans chaque pays pour les familles ayant des revenus semblables, ce qui reflète les fluctuations des situations familiales sauf en ce qui concerne le revenu, de même que la multitude des dispositions des régimes fiscaux outre la structure des taux d'imposition nominaux.

Taux d'imposition moyens plus élevés au Canada

Comme les régimes d'impôt sur le revenu des deux pays sont généralement progressifs, avec les familles à revenus plus élevés payant de l'impôt à des taux

Michael Wolfson est directeur général de la Direction de l'analyse et du développement. On peut communiquer avec lui au (613) 951-8216 ou à wolfson@statcan.ca. Brian Murphy est au service de la Division des études sociales et économiques. On peut communiquer avec lui au (613) 951-3769 ou à murphy@statcan.ca.

Taux d'imposition légaux et effectifs

Les taux statutaires de l'impôt sur le revenu des particuliers sont ceux prescrits dans la loi de l'impôt sur le revenu d'un secteur de compétence. Par exemple, le taux d'imposition fédéral maximal au Canada est de 29 %. Toutefois, les taux dans diverses tranches d'imposition ne sont pas une indication exacte des taux réels. Par exemple, outre ce taux de base, les provinces au Canada ont également prélevé un impôt s'échelonnant entre 44,5 % (Alberta) et 69 % (Terre-Neuve) du taux d'imposition fédéral de base en 1997. Parallèlement, la plupart des États américains prélèvent leur propre impôt sur le revenu, et 27 États prélèvent un pourcentage de l'impôt fédéral ou du revenu imposable fédéral. Huit États ne prélèvent pas d'impôt sur le revenu des particuliers.

Il existe aussi dans les secteurs de compétence toute une gamme de surtaxes et de crédits d'impôt. Surtout, les taux d'imposition sont progressifs de sorte qu'une fraction initiale du revenu n'est généralement pas du tout imposée et que les niveaux suivants le sont à des taux croissants, correspondant à une limite monétaire pour chaque tranche d'imposition. C'est ainsi que le taux d'impôt moyen payé est toujours inférieur au taux d'imposition légal fédéral combiné à celui d'une province ou d'un État sur le dernier dollar de revenu.

La présente analyse porte sur l'impôt réel payé, plutôt que sur les taux d'imposition prévus par la loi. La mesure de base utilisée est par conséquent le taux d'imposition effectif moyen, qui est tout simplement le ratio de l'impôt total payé par rapport au revenu total par famille.

moyens plus élevés, nous répartissons ici les familles des deux côtés de la frontière en groupes ayant des revenus semblables. Une comparaison intelligible des revenus consiste à utiliser la parité de pouvoir d'achat au Canada et aux États-Unis (voir *Parité de pouvoir d'achat*)—0,79 \$ en 1997—pour rajuster les données américaines.

Si l'on fait une distribution des familles canadiennes et américaines par groupe de revenu comparable, on constate qu'il y avait au Canada proportionnellement moins de familles ayant des revenus élevés (100 000 \$

Sources des données et définitions

L'impôt comprend l'impôt fédéral sur le revenu ainsi que celui des provinces ou des États, plus les cotisations sociales payées par les employés. Au Canada, les charges sociales sont constituées par les cotisations à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec; aux États-Unis, l'impôt sur la sécurité sociale sert à payer les pensions de vieillesse, les pensions d'invalidité et de retraite, de même que les prestations d'assurance-maladie.

Le revenu total comprend les revenus tirés d'un emploi et d'un travail indépendant, les revenus de placements, les revenus de retraite et autres revenus, ainsi que les transferts sociaux au comptant. Au Canada, il s'agit de la définition utilisée par l'Enquête sur les finances des consommateurs. À la définition américaine courante du revenu total (utilisée dans l'enquête sur la population actuelle [«Current Population Survey»]), nous avons ajouté dans la présente étude la valeur monétaire des coupons alimentaires, le crédit du programme d'aide à l'intention des faibles revenus pour le chauffage et l'énergie, ainsi que le crédit d'impôt sur le revenu gagné.

Dans la présente analyse, les contribuables sont les cellules familiales, ou, plus brièvement, les familles. Il s'agit des particuliers seuls, des couples avec ou sans enfants, des parents seuls et généralement de tous les groupes de particuliers reliés par le sang, le mariage ou l'adoption vivant dans le même logement. Cette définition s'applique aux données canadiennes et américaines. (L'emploi du terme «famille» ne correspond pas à l'emploi habituel par Statistique Canada, puisqu'il comprend les personnes seules.)

Pour le Canada, les données sont tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1997 de Statistique Canada, avec ajout des cotisations salariales imputées. Pour les États-Unis, les données proviennent du fichier de microdonnées du supplément de mars relatif à l'enquête sur la population actuelle de 1997 du Census Bureau.

ou plus) ou faibles (moins de 10 000 \$) en 1997 (tableau 1). Il y avait aux États-Unis près de 50 % plus de familles dans le groupe de revenu le plus bas, soit 10,9 %, comparativement à 7,3 %. Parallèlement, on y trouvait environ trois fois plus de familles dans le groupe de revenu le plus élevé, soit de 150 000 \$ ou plus.

Les familles américaines du groupe de revenu le plus élevé ont payé environ 5,2 % de moins de leur revenu total en impôt sur le revenu que les familles canadiennes comparables en 1997. En revanche, pour presque le tiers des familles qui touchent un revenu de moins de 25 000 \$, les familles américaines ont payé la même proportion ou plus de leur revenu en impôt.

Tableau 1 : Familles par groupe de revenu et leurs taux d'imposition effectifs moyens

Revenu (\$ CAN de 1997)	Proportion des familles		Taux d'imposition effectifs moyens*	
	Canada	États- Unis	Canada	États- Unis
	%			
Ensemble des familles	100,0	100,0	16,4	13,8
Moins de 10 000	7,3	10,9	1,0	2,3
10 000 à 24 999	24,8	21,1	6,2	6,2
25 000 à 49 999	30,4	27,3	17,3	12,9
50 000 à 99 999	29,9	26,5	24,3	19,0
100 000 à 149 999	5,9	8,6	27,9	24,1
150 000 ou plus	1,8	5,7	32,8	27,6

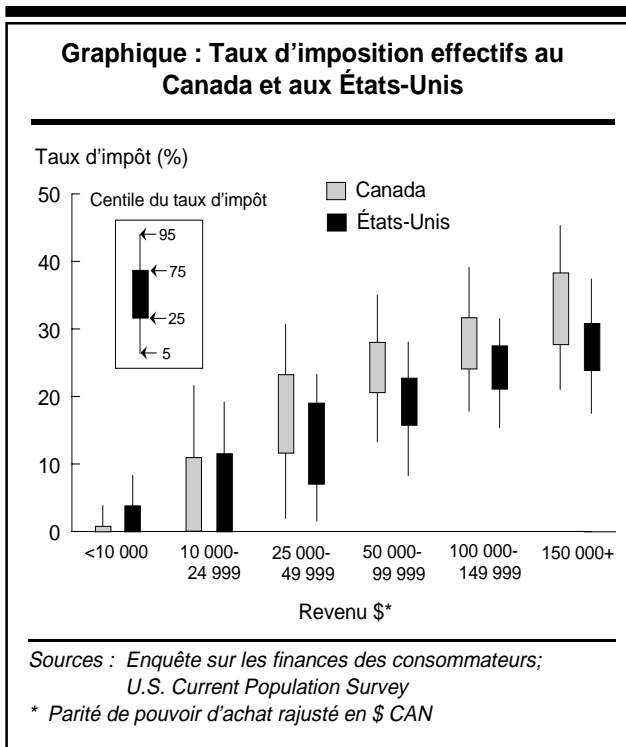
Sources : Enquête sur les finances des consommateurs; U.S. Current Population Survey

* On calcule la moyenne du ratio d'impôt payé par rapport au revenu total pour chaque famille (à l'aide de pondérations d'échantillons) par rapport à l'ensemble des familles dans le groupe de revenu. Généralement, une telle «moyenne des ratios» est inférieure au «ratio des moyennes», selon lequel le total de l'impôt payé par l'ensemble des familles dans un groupe de revenu donné est divisé par le revenu total touché par ces familles.

Dans les groupes de revenu de 25 000 \$ à 49 999 \$, de 50 000 \$ à 99 999 \$ et de 100 000 \$ à 149 999 \$, les familles américaines payaient en moyenne 4,4 %, 5,3 % et 3,8 % de moins respectivement de leur revenu en impôt et en cotisations sociales que les familles canadiennes correspondantes. Par exemple, les familles canadiennes ayant un revenu de 40 000 \$ payaient environ 6 900 \$ en impôt, comparativement à 5 200 \$ aux États-Unis. De même, pour les familles gagnant 70 000 \$, les montants moyens d'impôt payés étaient de 17 000 \$ et 13 300 \$ respectivement³.

Les taux d'imposition effectifs varient à l'intérieur des groupes de revenu

Ces taux d'imposition effectifs moyens dans chaque groupe de revenu sont toutefois assortis dans les deux pays de nombreuses dispositions visant à rajuster l'impôt selon des situations particulières. Dans certains cas, ces dispositions visent à tenir compte des écarts dans la «capacité de payer», attribuables par exemple à la taille de la famille. Dans d'autres cas, les divers taux d'imposition découlent d'écarts fondamentaux dans la structure fiscale (comme la production d'une seule déclaration par les conjoints), de diverses dispositions relatives à des encouragements fiscaux ou à des



Parité de pouvoir d'achat

La parité de pouvoir d'achat (PPP) est le prix en devise locale du même panier de produits et services. Selon les PPP bilatéraux Canada-États-Unis de Statistique Canada (pour les dépenses personnelles plutôt que pour le PIB dans l'ensemble) (Statistique Canada, 1999 ; Kemp, 2000), une dépense de 79 \$ en devise américaine par un ménage américain en 1997 était équivalente au pouvoir d'achat de 100 \$ en devise canadienne dépensée ici.

Ce taux de change du «pouvoir d'achat» est beaucoup plus élevé que le taux de change du marché, qui a été en moyenne de 0,725 \$ US en 1997. L'une des explications tient au fait que beaucoup des produits et services achetés par les Canadiens (pour les loisirs, l'alimentation et les médicaments, par exemple) ne franchissent pas la frontière et coûtent en réalité moins cher au Canada que s'ils étaient importés des États-Unis au taux de change officiel. Il y a aussi une autre explication, soit que le taux de change officiel subit l'effet de nombreux facteurs ayant peu d'incidences directes sur les consommateurs, comme le cours mondial des matières brutes.

dépenses fiscales (par exemple, les REER au Canada ou la déductibilité des intérêts hypothécaires aux États-Unis), et des variations pour ce qui est du taux de participation des familles à ces dispositions fiscales. C'est ainsi que le montant effectif d'impôt sur le revenu payé par une famille dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment le nombre de personnes à charge, le mode de partage du revenu total

entre les membres de la famille, ainsi que les types de déductions et de crédits d'impôt que les membres de la famille peuvent réclamer.

La dispersion est illustrée sous la forme d'un graphique (graphique). L'axe vertical est le taux d'imposition effectif fédéral plus celui de la province ou de l'État, tandis que l'axe horizontal illustre les groupes de revenu familial.

Pour déterminer les divers taux d'impôt illustrés, nous avons réparti les familles en groupes de revenu. Ensuite, au sein de chaque groupe, nous avons trié les familles selon leur taux d'imposition effectif. Enfin, nous avons extrait les familles exactement aux 5^e, 25^e, 75^e et 95^e centiles le long de cette échelle de taux d'imposition effectifs. Par exemple, selon le taux d'imposition au 75^e centile, les familles sont réparties dans un groupe de revenu donné entre les trois quarts ayant les taux d'imposition effectifs les plus faibles et le quart ayant les taux les plus élevés.

Dans les deux pays, au moins le quart de toutes les familles du groupe des 10 000 \$ à 24 999 \$ ne payaient pas d'impôt sur le revenu. En revanche, 95 % des familles ayant un revenu de 150 000 \$ ou plus payaient de l'impôt équivalant à au moins 21 % de leur revenu au Canada, et à au moins 18 % aux États-Unis.

Tableau 2 : Intervalles des taux d'imposition effectifs portant sur 90 % des familles dans chaque groupe de revenu

	Revenu (\$ CAN de 1997)					
	Moins de 10 000	10 000 à 24 999	25 000 à 49 999	50 000 à 99 999	100 000 à 149 999	150 000 ou plus
	%					
Canada	3,8	21,7	28,7	21,7	21,3	24,2
États-Unis	8,3	19,2	23,3	19,9	16,2	19,9

Sources : Enquête sur les finances des consommateurs; U.S. Current Population Survey

Dans le groupe de revenu des 50 000 \$ à 99 999 \$, les 90 % des familles au centre (c'est-à-dire à l'exclusion des familles se situant dans les 5 % des extrémités supérieure et inférieure pour ce qui est des taux d'imposition effectifs) avaient des taux s'échelonnant dans un intervalle de 21,7 points de pourcentage au Canada, comparativement à 19,9 points aux États-Unis (tableau 2). À titre d'illustration, pour les familles gagnant 70 000 \$, l'intervalle de l'impôt effectif payé (à l'exclusion du 5 % aux extrémités supérieure et inférieure) serait de 15 200 \$ au Canada et de 13 900 \$ aux États-Unis.

Résumé

L'impôt sur le revenu tant au Canada qu'aux États-Unis est généralement progressif. Les familles dans les deux pays paient cet impôt à des taux effectifs plus élevés à mesure que le revenu augmente.

Également, les taux d'imposition effectifs aux États-Unis sont généralement inférieurs à ceux au Canada, par groupe de revenu, pour les deux tiers des familles ayant un revenu de 25 000 \$ ou plus. En revanche, les familles du groupe de revenu le plus faible (moins de 10 000 \$) au sud de la frontière payaient plus d'un point de pourcentage de plus proportionnellement à leur revenu (2,3 % contre 1,0 %). Les familles dans le groupe de revenu de 10 000 \$ à 24 999 \$ étaient imposées de façon semblable dans les deux pays.

Enfin, l'échelle des taux d'imposition effectifs au sein des groupes de revenu dans chaque pays était généralement assez large. Par exemple, l'intervalle pour 90 % des familles dans le groupe des 25 000 \$ à 49 999 \$ était d'environ 25 points de pourcentage. Parallèlement, l'écart dans le taux d'imposition *moyen* de ce groupe de revenu était d'environ 4,5 points de pourcentage. Ces intervalles relativement prononcés des

taux d'imposition effectifs au sein des groupes de revenu reflètent l'hétérogénéité des situations familiales, de même que la complexité des structures fiscales dans les deux pays.

Perspective

■ Notes

1 Le terme «impôt sur le revenu» sert à désigner à la fois l'impôt sur le revenu personnel et les cotisations sociales payées par l'employé. D'autres prélèvements, comme la part des cotisations sociales payée par l'employeur, l'impôt sur le revenu des sociétés, les taxes foncières et les taxes de vente, ne sont pas pris en compte dans cette analyse, surtout parce qu'ils ne sont pas inclus dans les données disponibles. On pourrait également soutenir que celui qui paie un impôt n'est pas nécessairement celui qui en supporte le fardeau en fin de compte. L'évaluation d'une telle incidence fiscale dépasse la portée de la présente analyse.

2 Les «familles» dont il est ici question comprennent à la fois les particuliers seuls et les familles comptant au moins deux membres.

3 Autrement dit, ces chiffres découlent de la multiplication des revenus à titre indicatif de 40 000 \$ et 70 000 \$ par les taux d'imposition effectifs moyens figurant au tableau 1.

■ Documents consultés

KEMP, K. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada : mise à jour jusqu'à 1998», *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, Estimations trimestrielles Troisième trimestre 1999, n° 13-001-XPB au catalogue, vol. 47, n° 3, Statistique Canada, février 2000, p. 98-138.

STATISTIQUE CANADA. *Le Quotidien*, n° 11-001-XPB au catalogue, 30 novembre 1999.

Vous déménagez?

Veillez nous faire parvenir votre nom, ancienne adresse, nouvelle adresse, numéro de téléphone et numéro de référence du client à : **Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario), K1A 0T6**; ou composez le (613) 951-7277 ou sans frais le 1 800 700-1033, ou soumettez votre changement d'adresse par télécopieur au (613) 951-1584.

Veillez nous aviser quatre semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.